

Luxembourg, le 21 janvier 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie :

« Le développement du secteur de la logistique, dont l'importance va croissant dans un monde globalisé, représente une des pistes définies par le Gouvernement pour diversifier l'économie nationale. Dans ce contexte, la décarbonisation constitue un défi majeur pour le secteur, notamment en ce qui concerne le transport routier et aérien et surtout en l'absence, à ce stade, de technologies neutres en carbone prêtes à être commercialisées à grande échelle.

Ainsi, en attendant, et vu que la totalité du transport de marchandises ne saurait être transférée au transport par rail, de nombreux pays, tels que la Belgique ou l'Allemagne, ont choisi d'autoriser l'utilisation d'éco-combis sous certaines conditions, c.-à-d. des camions pouvant atteindre une longueur de 25m, dont l'empreinte carbone est d'environ 20% inférieure aux camions conventionnels, ce qui en revanche se traduit également par des économies pour les entreprises.

A noter que ces camions peuvent circuler uniquement sur des trajets bien définis, autorisés au préalable, selon différents critères, comme p.ex. qu'il n'y ait pas de possibilité de transporter les marchandises par rail.

Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Économie :

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Monsieur le Ministre peut-il informer combien d'entreprises au Luxembourg, notamment dans l'industrie, seraient intéressées à utiliser des éco-combis pour transporter des marchandises qui sont déjà aujourd'hui transportées par des camions conventionnels (et non par rail) ? Y a-t-il eu des échanges avec des entreprises à ce sujet ?*

- *Monsieur le Ministre est-il d'avis que le fait de ne pas autoriser l'utilisation d'éco-combis, tandis que les pays limitrophes le font, pourrait constituer un désavantage compétitif pour le Luxembourg, du moins à moyen terme ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Gilles BAUM
Député

André BAULER
Député